

ministère des Affaires étrangères, créé après la guerre de 1860, transformé le 24 juillet 1901 en *Wai Wou pou*.

Depuis la révolte des Boxeurs en 1900, ces ministères ont été transformés, d'autres ont été créés; ils comprenaient, outre le *Wai Wou Pou*, le *Li Pou*, Ministère des Offices civils, le *Min Tcheng Pou*, Ministère de l'Intérieur, créé en 1906, le *Tou Tche Pou*, ancien *Hou Pou*, Ministère des Finances, le *Hio Pou*, Ministère de l'Éducation ou de l'Instruction Publique, créé en 1903; le *Fa Pou*, Ministère de la Justice; le *Lou Kiun Pou*, Ministère de la Guerre, créé en 1907; le *Haï Kiun Pou*, Ministère de la Marine; le *Noung Koung Chang Pou*, Ministère de l'Agriculture, des Travaux et du Commerce, créé en 1903; le *Yu Tch'ouan Pou*, Ministère des Postes et des Communications, comprenant la navigation à vapeur, les postes et les télégraphes, créé en 1906; le *Li Pou* remplacé par le *Tien Li Youen*, Ministère des Rites; le *Li Fan Pou*, transformation du *Li Fan Youen*; le *Sioun King Pou*, Ministère de la Sûreté publique; les Ministères n'eurent plus qu'un Président.

Le *Kioun Ki Tch'ou*, le *Nei Ko* et le *Tcheng Wou Tch'ou*, composé de membres et des Présidents des Ministères ont été supprimés par un décret du 8 mai 1911 et ont été remplacés par un Cabinet et un Conseil Privé; les Présidents des Ministères prenaient le titre de Ministre. Le Cabinet composé de Ministres d'État comprenait le Premier Ministre responsable et les Ministres des Affaires étrangères; des Affaires civiles; des Finances; de l'Éducation; de la Justice; de l'Agriculture, Industrie et Commerce; des Postes et Communications; des Pays tributaires; les Ministres de la Guerre et de la Marine avaient le droit d'adresser leurs rapports au Trône, sans les faire passer par le Cabinet. Le Conseil Privé, créé par le Décret impérial du 8 mai 1911, comprenait les conseillers personnels de l'Empereur et se composait d'un Président, d'un Vice-Président, de trente-deux conseillers ordinaires et de dix conseillers techniques; ces derniers n'avaient pas le droit de vote.

Le contrôle de tous les fonctionnaires était exercé par une Cour des Censeurs *Tou Tch'a Youen*, qui comprenait